

ont pour tâche d'améliorer les procédés et programmes commerciaux du Canada à l'échelle internationale pour des pays et des régions déterminés, de maintenir et d'accroître l'accès des produits canadiens aux marchés d'exportation par la négociation d'accords commerciaux avec d'autres pays, et d'effectuer des consultations officielles auprès des gouvernements étrangers concernant les relations commerciales et les problèmes commerciaux. Ils fournissent également des renseignements, des conseils et des lignes directrices aux organismes du gouvernement et aux milieux d'affaires au sujet des règlements et pratiques économiques et commerciales des gouvernements étrangers; ils entretiennent des relations, normalement par l'intermédiaire des postes canadiens à l'étranger, avec les marchés et les gouvernements étrangers au sujet des débouchés pour les exportations canadiennes; et ils donnent des conseils au ministère, à d'autres organismes gouvernementaux et aux milieux d'affaires canadiens en ce qui concerne les problèmes et les possibilités du marché d'exportation.

Le Service des délégués commerciaux compte 89 bureaux commerciaux dans 65 pays. Son rôle consiste principalement à favoriser le commerce d'exportation du Canada et à faire valoir et protéger ses intérêts commerciaux à l'étranger. Aussi le délégué commercial est-il appelé à remplir diverses fonctions: agir à titre de conseiller commercial en matière d'exportation; mettre les acheteurs étrangers en rapport avec les vendeurs canadiens; aider à organiser des foires et missions commerciales; recommander des modes de distribution et des agents appropriés; et faire part des changements apportés aux tarifs douaniers, au contrôle des changes et à d'autres matières qui influencent le commerce du Canada avec les pays auxquels il est affecté. Il lance des programmes en vue de développer de nouveaux marchés pour les produits canadiens, répond aux demandes de renseignements provenant des sociétés canadiennes, et dispense des conseils à l'exportateur canadien en visite. En outre, il veille à l'application des programmes étrangers de certains ministères fédéraux et effectue des rapports agricoles à des postes déterminés. Lorsqu'une entreprise canadienne songe à développer un marché dans son territoire, le délégué commercial peut lui fournir des renseignements sur l'usage du produit, le cas échéant, sur la production locale et la situation à l'importation, et sur les utilisateurs éventuels ou les agents.

Les tournées officielles au Canada effectuées régulièrement par les délégués commerciaux constituent un moyen d'aider les entreprises canadiennes qui s'intéressent à l'exportation. Les associations commerciales sont informées suffisamment à l'avance de ces visites de manière que les hommes d'affaires désireux de s'entretenir avec des délégués commerciaux puissent organiser des rencontres, en s'adressant au Service des délégués commerciaux, aux Associations commerciales ou à l'un des bureaux régionaux du ministère.

La Direction des projets internationaux comprend la Direction des programmes de défense, la Direction des projets d'immobilisation et le Centre des entreprises à participation et des projets clés en main.

La Direction des programmes de défense encourage l'exportation grâce à des programmes de commercialisation visant à vendre du matériel de défense canadien hautement spécialisé et des produits connexes à des pays amis, et à conclure des ententes permettant au Canada et aux pays alliés de collaborer à des programmes de recherche, de développement et de production industrielle dans le domaine de la défense. Une activité importante est le programme canado-américain pour le développement et le partage de la production du matériel de défense, qui favorise le développement en coparticipation et l'approvisionnement réciproque en produits de défense.

La Direction des projets d'immobilisation détermine et aide les industries à exploiter les possibilités en matière de projets d'immobilisation qui intéressent entre autres la mise en valeur des ressources, le tourisme, l'éducation, les aéroports, l'urbanisation, la production et le traitement des denrées alimentaires, et mettent notamment en cause le génie, la planification, l'approvisionnement en matériel, la construction, les études techniques et la formation. La Direction est